

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

#### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damase, tenue le mercredi 15 décembre 2021, à 19 h 00, à la mairie, située au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase.

Sont présents: madame la conseillère, Ghislaine Lussier et messieurs les conseillers, Claude Gaucher, Yvon Laflamme, Gaétan Jodoin, Yves Monast et Guy Leroux tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Alain Robert, maire.

Assiste également à la séance, Madame Johanne Beauregard, directrice générale et greffière-trésorière.

#### **CONSTAT DE CONFORMITÉ**

Les membres du conseil présents constatent que l'avis de convocation a été signifié à tous et chacun des membres du conseil conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec.

#### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Monsieur le maire, constate le quorum et ouvre l'assemblée.

#### Rés. 2021-12-204 **ADOPTION DU BUDGET 2022**

Conformément à l'article 956 du Code municipal les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance portent exclusivement sur le budget.

Monsieur le maire, présente et explique le budget pour l'année 2022

Il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, et résolu à l'unanimité:

D'approuver le budget déposé pour l'exercice financier 2022, présentant des revenus et des dépenses de 5 821 749 \$, incluant les affectations et investissements mais excluant l'amortissement des immobilisations, qui sont répartis comme suit :

#### **REVENUS**

-Taxes	5 170 742 \$
-Paiements tenant lieu de taxes	21 130 \$
-Services rendus	133 650 \$
-Imposition de droits	66 000 \$
-Amendes et pénalités	8 000 \$
-Intérêts	23 050 \$
-Autres revenus	50 220 \$
-Transferts	77 751 \$
-Affectations et transferts	271 206 \$

#### **TOTAL DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT**

---

**5 821 749 \$**

---

## **DÉPENSES**

-Administration générale	655 604 \$
-Sécurité publique	837 134 \$
-Transport routier	954 201 \$
-Hygiène du milieu	1 987 778 \$
-Aménagement et urbanisme	61 748 \$
-Loisirs et culture	560 324 \$
-Frais de financement	105 572 \$

## **CONCILIATION A DES FINS FISCALES**

-Remboursement en capital	585 362 \$
-Frais de financement	26 926 \$
-Affectation aux activités d'investissement	10 000 \$
-Remboursement du fonds de roulement	37 100 \$

## **TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

**5 821 749 \$**

## **IMMOBILISATIONS**

-Protection incendie	260 000 \$
-Voirie municipale	1 275 000 \$
-Déneigement	1 500 000 \$
-Hygiène du milieu	30 000 \$
-Loisirs	516 500 \$

## **TOTAL DES IMMOBILISATIONS**

**3 581 500 \$**

## **AFFECTATIONS, TRANSFERTS ET FINANCEMENTS**

-Transfert	639 500 \$
-Activités de fonctionnement	10 000 \$
-Surplus accumulé non-affecté	500 000 \$
-Surplus accumulé immobilisation future	15 000 \$
-Surplus accumulé affecté - aqueduc	5 000 \$
-Réserves financières et fonds réservés	152 000 \$
-Financement	1 720 000 \$
-Fonds de roulement	540 000 \$

## **TOTAL DES AFFECTATIONS, TRANSFERTS ET FINANCEMENTS**

**3 581 500 \$**

ADOPTÉE

Rés. 2021-12-205

## **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2022-2023-2024**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit adopter au plus tard le 31 décembre de chaque année, le programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, appuyé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité que le programme triennal d'immobilisation pour les années 2022-2023-2024 totalisant une somme 15 528 150 \$ soit adopté tel que présenté;

QUE ce document soit annexé à la présente résolution comme si au long reproduit;

QUE le programme triennal d'immobilisation soit disponible sur le site internet de la Municipalité et publié dans le journal municipal distribué à chaque adresse civique.

ADOPTÉE

Rés. 2021-12-206

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller, Guy Leroux, appuyé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, et résolu que la séance soit levée à 19 h 31.

ADOPTÉE

---

M. Alain Robert  
Maire

---

Mme Johanne Beauregard  
Directrice générale et greffière-trésorière

*Je, Alain Robert, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Alain Robert, maire